



PREFET DE LA REGION LORRAINE

MISSION NATIONALE DE CONTROLE
ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE
SECURITE SOCIALE
Antenne de Nancy

ARRÊTÉ

S.G.A.R. n° 2013 - 55 en date du 21 FEV. 2013
portant modification n° 3 des membres du conseil d'administration
de la Caisse d'allocations familiales des Vosges

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, L.231-2 à L.231-6-1 et D.231-1 à D.231-4 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2011-366 du 7 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Vosges ;
- Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :


ARRÊTE


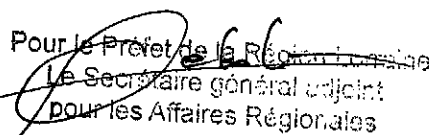
Article 1 : L'annexe à l'arrêté S.G.A.R. n° 2011-366 du 7 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Vosges est complétée comme suit :

En tant qu'autres représentants sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) / Union Départementale des Associations Familiales (UDAF):

- | | | | | |
|---------------------|-----------|----------|---------|---------|
| - Est nommée : | titulaire | Madame | Sabine | MANGEOL |
| -En remplacement de | | Madame | Eugénie | BAYARD |
| -Est nommé | suppléant | Monsieur | Joël | CLAUDEL |

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires régionales de Lorraine, le Préfet du département des Vosges et le Chef de l'antenne de Nancy de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au bulletin officiel de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs la préfecture du département.

POUR COPIE COLLECTIVE FONCTIONNAIRE
LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
Chef du PCH de Coordination Régionale

Béatrice PRADAYROL-MARTINELLI

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE

Pour le Préfet de la Région Lorraine
Le Secrétaire général adjoint
pour les Affaires Régionales

Christophe LEBLANC